

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 06/01/2015 Date de révision: 01/25/2019 Version: TLG-625-R-2019a

SECTION 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : PRO-SET® TLG-625-R
Code du produit : TLG-625-R, TLG-625-R-1, TLG-625-R-2, TLG-625-R-4

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Résine époxy pour composites

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 888-377-6738 or 989-684-7286
www.prosetepoxy.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2A
Skin Sens. 1
Aquatic Chronic 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS) :

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles.

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	RPD %
2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène])bis(oxirane) homopolymérisé	(n° CAS) 25085-99-8	60 - 80
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle	(n° CAS) 28064-14-4	10 - 30
Verre aux oxydes, produits chimiques	(n° CAS) 65997-17-3	1 - 5
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	(n° CAS) 112945-52-5	1 - 5
Perlite	(n° CAS) 93763-70-3	1 - 5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation** : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire** : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion** : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation** : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire** : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie** : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, phénoliques.
- Réactivité** : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie** : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales** : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage

: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Lorsque mélangé aux agents de durcissement présents en grandes quantités, ce produit peut causer une réaction exothermique capable de générer suffisamment de chaleur pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène

: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Température de conservation : 40°F (4°C) - 120°F (49°C).

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène])bis(oxirane) homopolymérisé (25085-99-8)		
Non applicable		
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle (28064-14-4)		
Non applicable		
Verre aux oxydes, produits chimiques (65997-17-3)		
WEEL Fournisseur	WEEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable) 3 mg/m ³ (fraction respirable)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	6 mg/m ³ (Silice amorphe) 15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)
Perlite (93763-70-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (fraction inhalable) 3 mg/m ³ (fraction respirable)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Poussière totale) 5 mg/m ³ (Poussières respirables)

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés** : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
- Protection des mains** : Porter des gants résistant aux produits chimiques.
- Protection oculaire** : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
- Autres informations** : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique** : Solide
- Apparence** : Pâte
- Couleur** : Blanc
- Odeur** : Doux
- Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible
- pH** : Aucune donnée disponible
- Point de fusion** : Aucune donnée disponible
- Point de congélation** : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition** : > 400 °F (204 °C) Évaluation basée sur la liste des composants.
- Point d'éclair** : > 200 °F (93 °C) Basé sur les résultats des essais ASTM D92 à partir de produits similaires.
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)** : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Ininflammable
- Pression de la vapeur** : > 1 mm Hg @ 68 °F (20 °C) Évaluation basée sur la liste des composants.
- Densité relative de la vapeur à 20 °C** : Aucune donnée disponible
- Densité relative** : 0,87
- Solubilité** : Aucune donnée disponible
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation** : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition** : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique** : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique** : Aucune donnée disponible
- Limites d'explosivité** : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives** : Aucune donnée disponible
- Propriétés comburantes** : Aucune donnée disponible
- Autres informations**
- Densité apparente** : 7,25 lb/gal (0,87 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
- Stabilité chimique** : Stable dans les conditions normales d'entreposage.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une masse de plus d'une livre de produit ajoutée à une amine aliphatique provoquera une polymérisation irréversible, avec une importante accumulation de chaleur. Les acides forts, les bases, les amines et les mercaptans peuvent provoquer la polymérisation.
- Conditions à éviter** : Chaleur. Matières incompatibles.

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Matières incompatibles : Acides forts. Bases. Amines. Mercaptans.
Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, phénoliques.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

2,2'-[Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène]]bis(oxirane) homopolymérisé (25085-99-8)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 23000 mg/kg

Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle (28064-14-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	2000 mg/kg

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Verre aux oxydes, produits chimiques (65997-17-3)	
LD50 oral rat	> 2000 – 5000 mg/kg
LD50 dermal rat	> 5000 mg/kg

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Silice amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité
Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

PRO-SET® TLG-625-R	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Potentiel de bioaccumulation

PRO-SET® TLG-625-R	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
2,2'-(Isopropylidènebis((4,1-phénylénoxy)méthylène))bis(oxirane) homopolymérisé	25085-99-8	Aquatic Chronic Cat. 2
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle	28064-14-4	Aquatic Chronic Cat. 2
Verre aux oxydes, produits chimiques	65997-17-3	Non classé
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	Non classé
Perlite	93763-70-3	Non classé

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 3077
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Résine époxydique)
Classe (IMDG) : 9
Groupe d'emballage (IMDG) : III
N° EmS : F-A, S-F
Polluant marin : Oui

Transport par avion

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 3077
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Résine époxydique)
Classe (IATA) : 9
Groupe d'emballage (IATA) : III
Polluant marin : Oui

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

2,2'-(Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène]]bis(oxirane) homopolymérisé (25085-99-8)	
Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle (28064-14-4)	
Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Listé dans la Section 302 du SARA des États-Unis (substances dangereuses) Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
CERCLA RQ	100 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	500 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0,1 %

Epichlorhydrine (106-89-8)	
Listé dans la Section 302 du SARA des États-Unis (substances dangereuses) Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
CERCLA RQ	100 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0,1 %

Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Réglementations des États - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Aldéhyde formique (50-00-0)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	40 µg/jour

Quartz (14808-60-7)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	

Epichlorhydrine (106-89-8)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Oui	9 µg/jour

Perlite (93763-70-3)				
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

Aldéhyde formique (50-00-0)				
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List				

PRO-SET® TLG-625-R

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Quartz (14808-60-7)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

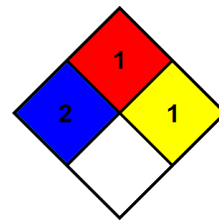
Epichlorhydrine (106-89-8)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06/01/2015
Date de révision : 01/25/2019
Autres informations : Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA : 2
Danger d'incendie NFPA : 1
Réactivité NFPA : 1



Notation HMIS III

Santé : 2 Danger modéré
Inflammabilité : 1 Danger léger
Physique : 1 Danger léger

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.